

REGLEMENT D'EXAMEN – BTS GESTION DE LA PME

Règlement d'examen :

Épreuves	Coefficient	Forme	Durée
Culture Générale et Expression	4	Écrit	3h
Langue vivante (Anglais) <ul style="list-style-type: none">- Compréhension de l'écrit et expression écrite- Production orale en continue et interaction- Compréhension de l'oral	3	Écrit Oral Oral	2h 20 min prépa + 20 min 20 min
Culture économique, juridique et managériale	6	Écrit	4h
Gérer la relation avec les clients et fournisseurs de la PME	6	Oral et pratique	1h prépa + 1h
Participer à la gestion des risques de la PME	4	Oral	30 min
Gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME	4	Écrit	2h30
Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	6	Écrit	4h30

Pour obtenir la certification, ils doivent obtenir une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10/20. Si tel n'est pas le cas, le candidat peut conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 pendant une durée de 5 ans.

Épreuve de contrôle (rattrapage) :

Les modalités retenues pour ces épreuves de contrôle sont les suivantes :

- Peuvent accéder au rattrapage les candidats qui obtiennent une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 ET une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égale à 10/20.